

Entre le premier août 1918 et le 31 décembre 1926, les indemnités payées aux accidentés s'élevèrent à \$2,180,680; de plus un capital de \$2,109,136 constitue le fonds des pensions nécessaire à l'indemnisation des victimes d'incapacité totale ou d'accident mortel. Le produit de ce fonds, égal à \$789,046, a été versé soit aux accidentés, soit à leurs ayants droit. Au 31 décembre 1926, ce fonds s'élevait à \$1,596,301. Pendant la même période, les soins médicaux ont coûté \$887,779. Pendant l'année, 8,930 accidents ont été signalés, dont 58 mortels et 87 entraînant une incapacité permanente.

Colombie Britannique.—La loi sur les accidents du travail, mise en vigueur premier janvier 1917 et obligeant à s'assurer contre les accidents presque toutes les industries de la province, protégeait en 1926 environ 165,000 ouvriers et employés, dont les gains dépassaient \$172,000,000. La prime d'assurance est basée sur le risque. Tous les employeurs doivent, aux termes de cette loi, retenir un centin par jour ou fraction de jour sur le salaire de leurs ouvriers pour l'entretien du fonds d'aide médicale géré par la Commission, en faveur des ouvriers blessés. Voir les statistiques au tableau 10.

10.—Accidents du travail et indemnités payées par la Commission de la Colombie Britannique, 1917-1926.

Année.	Indemnité.	Soins médicaux.	Total.	Réclama-tions (brut)
	\$	\$	\$	nomb.
1917.....	603,274	62,668	665,942	13,655
1918.....	1,224,039	268,985	1,493,024	22,498
1919.....	1,394,696	289,108	1,683,804	18,185
1920.....	1,709,759	397,451	2,107,210	20,905
1921.....	1,771,126	431,748	2,202,874	16,883
1922.....	1,767,260	457,196	2,224,456	19,047
1923.....	2,157,918	514,762	2,672,680	24,184
1924.....	2,309,007	602,733	2,911,740	25,566
1925.....	2,419,372	618,942	3,038,314	27,563
1926.....	2,481,456	678,231	3,159,687	30,365
Total.....	17,837,917	4,321,824	22,159,741	219,451

8.—Conflits industriels.

Depuis sa création, c'est-à-dire en 1900, le ministère fédéral du Travail a colligé les statistiques des grèves et des lock-outs du Canada. Le tableau 11 nous indique le nombre des différends industriels, le nombre des ouvriers affectés et le "temps perdu en jours de travail", pour chaque année, depuis 1901 jusqu'à 1927, ainsi que les totaux pour l'entière période. Les chiffres portés dans la colonne intitulée "temps perdu en jours de travail" dans les tableaux qui vont suivre, sont obtenus en multipliant le nombre des grévistes ou des victimes d'un lock-out par le nombre de jours de travail pendant la durée d'un conflit.

Les tableaux qui vont suivre sont consacrés à cet objet ainsi qu'à une analyse détaillée pour 1926 et 1927.

Conflits industriels en 1926 et 1927.—Au cours de chacune des années 1926 et 1927, la perte de temps occasionnée par les grèves et contre-grèves a été moindre que dans aucune des années depuis 1916 et moindre que dans la plupart des années antérieures à 1900, date depuis laquelle on en tient un relevé. Ceci est dû à l'absence de conflits dans les charbonnages lesquels affectent généralement un grand nombre d'ouvriers pour des périodes relativement longues. En 1927, on constata 79 grèves et contre-grèves, comparativement à 77 en 1926; c'est dire